



FORMULAIRE D'INSCRIPTION JOURNÉE DE L'ARTISAN, 3^È ÉDITION

Merci de bien vouloir remplir tous les champs afin de valider votre inscription. Vous pouvez le remplir directement via ce PDF depuis Adobe Acrobat Reader ([à télécharger gratuitement en cliquant ici](#)) et nous le retourner à **gpétralbinca@gmail.com** avec comme objet « **Inscription journée de l'artisan 2022** » ou bien l'imprimer, et nous le renvoyer par voie postale.

Nom :

Prénom :

Métier :

Siret :

Email :

Téléphone :

Place souhaitée :

2 mètres, 20€

4 mètres, 40€

Mode de paiement :

Chèque

Espèces

Virement

Paypal

Pour **confirmer votre inscription**, le **paiement est obligatoire**. Vous trouverez les différents moyen de paiements ci-dessous. Sans réception de paiement, aucune inscription ne sera prise en compte. Pensez à **lire et signer le contrat** ci-après **afin de valider votre inscription**.

Par chèque ou espèce

Ordre : Ghjuventù Petralbinca
Adresse : SAULI Stéphanie,
Cunaghja, 20218 Pietralba

Par virement :

Bénéficiaire : Ghjuventù Petralbinca
IBAN : FR91 2004 1010 0000 3143 9K02 164
BIC : PSSTFRPPAJA

Par Paypal :

Envoyer de l'argent directement depuis votre compte Paypal et indiquer notre adresse mail gpétralbinca@gmail.com pour nous trouver.



Ghjuventù Petralbinca
Cunaghja, 20218 Pietralba
Siret : 814 387 460 00011



06 85 02 86 22
gpétralbinca@gmail.com
apétralbinca.fr

CONTRAT DE COLLABORATION JOURNÉE DE L'ARTISAN, 3^E ÉDITION DIMANCHE 31 JUILLET 2022

Entre les soussignés :

L'association Ghjuventù Petralbinca, dont le siège social est situé à Cunaghja, 20218 Pietralba, représentés par sa présidente, Stéphanie GRISONI SAULI

Et (NOM Prénom de l'exposant)

La journée de l'artisan est un lieu ayant pour but de promouvoir les artisans de la région à travers une journée spécialement dédiée, à la salle des fêtes de Pietralba.

L'artisan utilise pendant une durée déterminée la salle pour exposer et vendre ses articles, moyennant une participation aux frais de fonctionnement.

ARTICLE 1 : MISE EN PLACE

L'association Ghjuventù Petralbinca accorde à l'artisan qui l'accepte, la mise à disposition d'une (ou plusieurs) table(s) et chaise(s) à l'intérieur ou extérieur de la salle des fêtes, pour exposer et vendre ses articles.

ARTICLE 2 : DURÉE D'EXPOSITION

Le présent contrat est conclu pour la durée de l'exposition qui aura lieu le dimanche **31 juillet 2022** de **10h00 jusqu'à 19h00** et peut être prolongé jusqu'à la fin du concert. Les exposants pourront installer leur stand **entre 7h00 et 10h00**.

ARTICLE 3 : CONDITIONS FINANCIÈRES

La participation financière pour la journée est fixée à 20€/2m pour la journée.

Dès le montant réglé et votre participation confirmée, aucun remboursement ne sera possible en cas de désistements.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

L'association se charge de la promotion auprès des médias et de la réalisation de supports de communication (affiche, bâches, e-mailing etc...).

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

L'exposant s'engage à être présent le jour de l'évènement, et mettre en place son stand avec ses propres moyens (table et chaises à disposition uniquement).

ARTICLE 6 : ASSURANCE

L'association décline toute responsabilité en cas d'incendie, vol, acte de vandalisme ou détérioration de quelque nature ou origine que ce soit. Tout exposant qui souhaite assurer ses articles doit le faire de sa propre initiative et à sa seule charge. Il doit néanmoins avoir une responsabilité civile.

ARTICLE 7 : OPTIONS

Un point d'eau sera disponible sur place dans l'espace « cuisine » pour ceux en ayant besoin. Pensez cependant à prévoir votre matériel (bassine etc...).



Si vous avez besoin d'électricité pour le bon fonctionnement de votre stand (paiement carte bleu, machine, etc...), veuillez cocher la case ci-dessous. Veuillez noter que selon le nombre d'exposants en souhaitant et la position des prises, il faudra prévoir une rallonge, qui sera à votre charge. Nous essaierons cependant de faire au mieux pour vous rapprocher un maximum des prises de courant pour les exposants en ayant besoin.

Oui, je souhaite avoir une prise de courant pour utiliser ma carte bancaire

Non, je ne nécessite pas de prise de courant

ARTICLE 8 : ACCORD

La signature du présent règlement implique que l'exposant en a pris connaissance, qu'il accepte et s'engage à s'y conformer sans réserve.

Fait à

le

Signature manuelle (pour les **versions imprimables ou sur ordinateur**)

ou

Signature électronique

En cochant cette case, je reconnais avoir lu ce contrat et accepte les conditions.